

Cugy (VD), le 03 novembre 2005

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 03 novembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipale suivantes :

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME (Raymond Bron)

Plan directeur cantonal

L'avant-projet définitif du plan directeur cantonal est en consultation publique jusqu'au 23 décembre 2005.

Celle-ci est ouverte à toutes les institutions et à l'ensemble de la population.

Le dossier est disponible entre autres à la Préfecture et sur le site internet www.plandirecteur.vd.ch

Des séances publiques sont organisées dont voici la liste des dernières :

04 novembre 16h00 – 18h30	Aula du collège des 3 Sapins	Echallens
07 novembre 17h30 – 20h00	Hôtel de Ville	Lausanne
17 novembre 18h00 – 20h30	Grande salle du collège	Aigle
18 novembre 17h00 – 19h30	Hôtel de Ville	Yverdon-les Bains
24 novembre 18h00 – 20h30	Salle du Conseil communal	Vevey

La Municipalité répondra à la consultation après avoir pris connaissance du préavis de la COMUR.

Parallèlement à cette consultation, les travaux se poursuivent sur le projet d'agglomération de Lausanne-Morges (PALM), rendu public il y a quelques jours, ainsi que sur le projet de schéma directeur du Nord lausannois, auquel nous sommes plus directement associés au titre d'une des communes faisant partie de la 2^{ème}. couronne de cette région.

2. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)

Centre commercial

Comme chacun a pu s'en rendre compte, le chantier du Centre commercial progresse. Il provoque, comme il fallait s'y attendre, des perturbations assez importantes pour la circulation et le voisinage.

La Municipalité reste en contact régulier avec le bureau d'architecture responsable de ce chantier et relève le souci des responsables de diminuer au maximum et tant que faire se peut les nuisances.

Le calendrier des travaux paraît être tenu ; les travaux de terrassement qui provoquent le plus de dérangements touchent à leur fin. Les constructeurs espèrent terminer le radier d'ici la fin de l'année.

Collège

L'étude du projet accepté en juin progresse, elle aussi, selon la planification établie.

La Commission municipale pour la construction du collège (COMCOL) ainsi que son Bureau ont d'ores et déjà siégé respectivement à 4 et 6 reprises.

Parallèlement à la discussion des plans, une étude géotechnique est en cours, une étude acoustique est sur le point d'être commandée et les ingénieurs sont au travail.

La Municipalité devrait ainsi être en mesure d'approuver un avant-projet définitif au mois de décembre prochain.

Communication

La Municipalité a malheureusement dû prendre acte de la démission subite et imprévue de la rédactrice et animatrice du groupe de bénévoles qui permettent la publication trimestrielle de notre revue, Madame Arlette Delaloye.

Tout en rendant hommage à la qualité du travail accompli ces dernières années, la Municipalité regrette ce départ inopiné qui fait peser une hypothèque sur la sortie du dernier numéro de l'année.

La Municipalité s'efforcera de trouver une solution le plus rapidement possible et espère pouvoir compter, comme elle le disait dans ses dernières communications, sur de nouvelles bonnes volontés !

Les Reflets de Cugy représentent un lien nécessaire au sein de la population et un moyen idéal de communication à large échelle que l'autorité souhaite conserver.

5. ROUTES (Gilles Renaud)

Sécurité routière

Un Inforadar Speedy Mini sera mis en place durant la semaine du 7 au 11 novembre 2005, tout d'abord à la route de Morrens, puis à la route de Montheron.

Durant l'année 2006, cet appareil sera installé aux autres endroits stratégiquement importants conformément au rapport du bureau Transitec, soit du 06 au 10 mars, du 12 au 16 juin et du 04 au 08 septembre.

6. CENTRE OECUMÉNIQUE ET CULTES (Gilles Renaud)

Au budget 2005 est inscrit une somme de Fr. 6'500.-- destinée au nettoyage et au traitement anti-mousse du pan nord de la toiture ainsi que la rénovation des façades côtés nord et est.

L'entreprise, mandatée pour cette tâche, a demandé l'avis d'un technicien. Ce dernier lui a conseillé d'effectuer ce travail pour la totalité de la toiture car les autres pans, d'après leur aspect, méritent aussi ce traitement. La Municipalité a donc décidé de consacrer la somme prévue au budget 2005 entièrement à la toiture et porter au budget 2006 un certain montant pour la rénovation des dites façades.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

J.-M. Goumaz